

LA SCISSION DE 1947 -1948 AUX MUNICIPALUX DE LYON
90% DES ADHERENTS RESTE A LA CGT
L'UNITE EST SAUVEGARDEE

1° Quel a été le poids de l'idéologie ?

2° Quel a été le poids du positionnement des deux principaux responsables ?

La scission de 1947-1948 se passe d'une façon totalement différente de celle de 1921-1922. En effet, si en 1922 environ 80% des adhérents vont rester à la CGT Confédérée de Jouhaud, en 1947-1948 c'est au contraire près de 90% des adhérents qui vont rester à la CGT de Frachon.

Il est donc intéressant de comprendre ce qui s'est passé.

En 1922 le maire de Lyon, Edouard Herriot, a pesé de tout son poids politiquement et matériellement pour que l'essentiel des forces syndiqués restent à la CGT Confédérée, ce qui a été facilité du fait que le secrétaire des municipaux de Lyon, Pierre Jublain est proche politiquement des idées politiques du maire de Lyon. (Mais je ne m'étends pas sur cette question qui est traitée dans une autre contribution faite par un universitaire Yan Boss).

Voyons ce qui s'est passé en cette fin d'année 1947 et au début de l'année 1948.

Dès le 19 décembre 1947 et après les départs de la CGT de Léon Jouhaux, Robert Bothereau, Albert Bouzanquet, Pierre Neumeyer, Georges Delamarre, tous membres du secrétariat confédéral, les discussions vont se développer dans tous les syndicats. Les municipaux de Lyon n'y échapperont pas.

Quelle est la situation à ce moment précis aux municipaux de Lyon ?

Reconstitué après la Libération, il y a une direction du syndicat assez large dans laquelle dominent deux personnalités idéologiquement de positionnement différents.

- A) Pierre Jublain qui a été avant la scission de 1921-1922 secrétaire du syndicat puis après la scission membre de la Commission Exécutive de l'Union Départementale Confédérée au moment de la réunification secrétaire de la 9^{ème} région fédérale des Services publics confédérés. C'est un proche du maire de Lyon, Edouard Herriot. (document joint).
- B) Joseph Chapas, un jeune militant communiste qui, à la Libération, grâce à son charisme, va prendre la direction du syndicat.

Toutes les conditions d'un affrontement idéologique entre ces deux militants sont réunies mais il ne passa rien de tel. Pendant ce mois de janvier 1948, c'est ensemble qu'ils vont lutter pour maintenir l'essentiel des forces à la CGT. Pour Joseph Chapas, c'est sans surprise, qu'il se positionne résolument contre les scissionnistes pour la CGT et la lutte des classes. D'ailleurs plusieurs années après la scission voici ce qu'il déclare :

« Les syndicalistes, qui ont accepté de soutenir le Gouvernement dans cette période, en particulier ceux de « Force Ouvrière », ont reçu une aide financière des Etats Unis par le truchement de Irving Brown qui avait été chargé par les groupes financiers américains de créer les conditions d'une scission syndicale avec la CGT qui groupait alors plus de 6 millions de travailleurs. C'était un obstacle, qui s'opposait aux ambitions des Monopoles Internationaux, qu'il fallait abattre.

La scission syndicale s'est faite avant toute chose sur l'anticommunisme. Notre rôle fut donc de montrer aux travailleurs que cette scission ne pouvait en aucun cas être conforme aux intérêts des travailleurs. Les positions des réformistes de Force Ouvrière furent discutées dans chaque section syndicale. La nocivité du Plan Marshall ainsi mise en évidence et la position de la CGT défendue avec fermeté.

Les réformistes qui avaient reçu mandat de faire éclater la CGT décidèrent de quitter celle-ci, mais sur le plan de notre syndicat, ils n'entraînèrent qu'une minorité car le plus grand nombre de nos adhérents avaient compris que la CGT avait raison, et lui conservèrent confiance.

Malgré les attaques incessantes et souvent perfides, malgré le soutien évident que les dirigeants F.O recevaient de l'Administration Municipale, notre Syndicat demeurait, après la scission de 1947, le plus influent et aussi le plus actif. »

Pour Pierre Jublain, sa position, contre les scissionnistes de FO et pour le maintien des adhérents à la CGT, est encore plus surprenante. Ce militant, entré à la Ville de Lyon en 1905, au moment où Edouard Herriot est élu maire de Lyon, va très rapidement occuper des responsabilités à la CGT. Il se situe sans ambiguïté pour les confédérés au moment de la scission de 1922 gardant l'essentiel des forces syndiquées à la CGT. Edouard Herriot, proche de P. Jublain, au moment de la scission de 47-48, prend très mal la position de celui-ci. D'autant que Jublain, secrétaire régional est aussi président de la colonie de Magny (œuvre Pierre Jublain) qui est réservée aux enfants des syndiqués CGT (colonie mise en place avec l'aide d'E. Herriot au moment de la scission de 1922).

Il y a, début février 1948, une altercation très vive entre Jublain et E. Herriot, ce dernier lui reprochant un positionnement qu'il juge inadmissible. Jublain en est très affecté et décède de façon très brutale le 1er février 1948.

Sur ce décès, Joseph Chapas me confia à la fin des années 70 (quelques années avant sa fin), lors d'un entretien en tête-à-tête :

« Avec Jublain, on s'est comporté comme des salopards alors que nous aurions dû le soutenir, on s'est méfié de lui du fait qu'il n'était pas au Parti ».

Il m'a confié aussi la façon dont il serait mort, cette version ne correspond pas à la version officielle. Je n'en ferai pas état compte tenu qu'en matière d'histoire, seul compte le document. Mais je n'ai pas de raison de mettre en doute la version avancée par J. Chapas même si elle ne peut être démontrée.

Voyons ce que nous avons comme faits :

- Jublain est décédé brutalement le 1^{er} février 1948 quelques semaines après avoir eu une discussion orageuse avec le maire de Lyon.
- Quelques jours avant sa mort, il publie une sorte de lettre justificative dont nous citons la totalité du contenu dans les lignes suivantes :

« L'année 1947 s'est terminée par un événement particulièrement grave pour la classe ouvrière de notre pays. On pouvait espérer, en dépit de toutes les apparences et malgré les profondes divergences qui opposaient au sein de la CGT, majoritaires et minoritaires que le bon sens et la raison l'emporteraient et que l'unité serait sauvée dans notre grande Centrale syndicale.

Aussi est-ce avec une profonde amertume que nous apprenions le soir du 19 décembre que la Conférence des Groupements de « Force Ouvrière avait consommé la scission et que cinq secrétaires confédéraux – qui détenaient leur mandat d'un organisme

régulier de la CGT – avaient donné leur démission, pour se mettre au service de la nouvelle Centrale que la Conférence avait décidé de constituer.

Dès le premier moment, n'obéissant qu'à un sentiment personnel, je me suis nettement déclaré opposé à cette scission et de même que j'avais condamné en 1920 ceux qui avaient déserté la vieille maison pour constituer une deuxième CGT, je condamnais ceux qui allaient, malgré tous les arguments qu'ils pouvaient invoquer pour justifier leur geste, briser une seconde fois l'unité syndicale.

J'en mesurai toutes les conséquences, toutes les répercussions, aussi bien du point de vue moral que du point de vue matériel et dans des circonstances autrement plus graves que lors de la précédente scission. Je savais tout le mal que celle-ci avait causé à la classe ouvrière de notre pays et je me rappelais avec quel enthousiasme, avec quelles espérances dans l'avenir, l'unité avait été reconstituée en 1936, dans ce même Palais des Sports de Toulouse où notre propre Fédération, tenait dix ans plus tard, les assises les plus importantes que nous ayons connues.

Ayant mûrement réfléchi, ne subissant d'autre influence que celle de ma conscience, j'ai décidé de rester fidèle à la vieille maison, malgré ses erreurs, malgré les fautes de certains de ses dirigeants, en conservant intactes mes conceptions personnelles et mon libre jugement, estimant, comme le répétaient encore il y a quelques semaines, les leaders de « Force Ouvrière » que c'est en luttant à l'intérieur que l'on peut redresser les erreurs, dénoncer et corriger les fautes, et non pas de l'extérieur.

La minorité confédérale avait certes le droit de s'organiser et de tout tenter pour remettre la CGT dans la voie du syndicalisme libre et indépendant. Elle n'avait pas le droit de provoquer la scission. D'autant plus qu'il apparaît nettement aujourd'hui que les grèves de décembre et la façon dont elles furent déclenchées ne sont pas les seuls mobiles qui ont déterminé cette scission.

Car ce n'est pas seulement sur le plan national que « l'éclatement de la CGT » que prophétisait, en s'en réjouissant par avance toute la presse réactionnaire, a des conséquences particulièrement graves. C'est à l'intérieur des Fédérations et des Unions départementales et surtout des Syndicats qu'elle se fera le plus gravement sentir.

Nous avons reçu, à ce sujet, de nombreuses lettres particulièrement émouvantes. Dans des syndicats de 50, 60 ou 100 membres qui étaient le plus grand nombre dans notre Fédération qui, grâce à leur unité, à leur cohésion, avaient depuis trois ans, obtenu des avantages appréciables, les militants avertis sentent très bien que tous leurs efforts vains désormais et que les adhérents divisés, seront livrés sans défense au bon vouloir de leurs Administrations.

Et ils avaient raison les camarades, fort nombreux, qui réclamaient instamment du Comité national la tenue d'un Congrès extraordinaire soit envisagée, et que jusque là le Bureau fédéral demeure en fonctions pour faire aboutir les importantes revendications posées devant le Gouvernement et attendues depuis de longs mois : revalorisation de la fonction publique, reclassement minimum vital, statuts des personnels communaux et hospitaliers, des services concédées, péréquation des retraites, etc...

Mais les positions étaient prises d'avance et la volonté scissionniste des partisans de « Force Ouvrière » s'est manifestée dès la première séance du Comité. Malgré la circulaire n°54 du 19 décembre qui pouvait laisser espérer que chacun s'inclinerait devant le vote du Comité national, considéré comme habilitant de l'orientation de la Fédération, les membres majoritaires du Secrétariat fédéral déclaraient par avance que, quel que soit ce vote, ils rallieraient immédiatement leurs amis de « Force Ouvrière ».

J'ai déclaré, pour ma part, alors que jusqu'à ce moment, j'avais toujours apporté mon appui à ces derniers, que je ne les suivrais pas dans cette voie, et que si je devais quitter la vieille maison au sein de laquelle je milite depuis plus de quarante ans, ce ne serait pas pour adhérer à la nouvelle Fédération.

Mes déclarations, faites en mon nom personnel, ne pouvaient prêter à aucune équivoque, mais j'ai considéré par scrupule, ne pas pouvoir engager la totalité de la Région, la consultation des Syndicats de la branche Services publics n'ayant pas donné une indication suffisante.

J'avais le devoir de respecter le mandat qui m'eut été donné, si une majorité s'était affirmée dans un sens ou dans l'autre, quitte à prendre ensuite la décision personnelle que me dictait ma conscience. Et c'est la seule raison pour laquelle je me suis abstenu, comme on fait de même et pour les mêmes motifs, les délégués de la 3^{ème} Région, tout en déclarant que personnellement ils resteraient fidèles à la CGT.

Certains ont voulu voir dans la position que j'ai adopté un but intéressé d'ordre matériel. Je crois avoir donné, au cours de ma longue carrière syndicale, suffisamment de preuves de mon désintéressement et de mon dévouement à la cause du syndicalisme libre et indépendant, pour ne pas mépriser d'aussi basses injures.

Toujours aussi farouche partisan de cette indépendance, je la défendrai demain comme hier, avec l'espoir que le prolétariat français, devant les dangers qui menacent les travailleurs dans leurs libertés et leur droit à la vie, devant la nouvelle et effrayante montée des prix dus aux plans de R. René Mayer, sauront imposer aux dirigeants responsables du mouvement syndical leur volonté d'union afin que, dans un avenir prochain, soit reconstituée cette unité qui seule restera leur véritable force. »

Au vu de ces éléments il est normal de se poser la question : si Jublain était parti à FO, les municipaux de Lyon auraient-ils conservé 90% de leurs adhérents ? Certainement NON. Mais l'histoire ne s'écrit pas avec des SI.

Cependant il est juste de se poser la question au moment de la scission :

- quelle a été la part de l'idéologie ?
- quelle a été la part de la prise de position de Jublain sur les ex-confédérés ?

Ceci ne pose t-il pas une autre question touchant à la délégation de pouvoir et à l'impact que peut avoir la prise de position d'un responsable sur les adhérents ?

On peut se féliciter que Jublain ne se soit pas laissé convaincre par les scissionnistes et ceux qui les soutenaient ainsi que du rôle positif qu'il a joué à ce moment là.

Mais cela ne doit pas nous interdire de nous interroger, aujourd'hui comme hier, sur la délégation de pouvoir et sur l'influence de tel ou tel responsable par rapport au positionnement des citoyens, qui, quelquefois n'est pas issue de leur propre réflexion. Dans ce cas précis cette influence a fait pencher la balance du bon côté. Mais l'histoire montre que cela n'a pas toujours été le cas.

Peut-être faut-il apporter une plus grande attention pour rendre les citoyens, les salariés, les syndiqués encore plus partis prenants, **surtout si nous voulons gagner la nécessaire bataille de l'Unité.**

Charles RAMAIN
Président IHS CGT Rhône